



LES RISQUES MAJEURS

LES BONS RÉFLEXES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

DOCUMENT
À CONSERVER
Édition 2023



SAINT
Lyé

SOMMAIRE

■ ÉDITO
P. 3

■ QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?
P. 4

■ À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS À SAINT-LYÉ ?
P. 5

■ ALERTE DE LA POPULATION
P. 7



**LE RISQUE
RUPTURE
DE BARRAGE**

P. 8



**LE RISQUE
INONDATION**

P. 12



**LE RISQUE
TRANSPORT
DE MATIÈRES
DANGEREUSES**
P. 14



**LE RISQUE
MOUVEMENT
DE TERRAIN
SOLS ARGILEUX**
P. 16



**LE RISQUE
MOUVEMENT DE
TERRAIN CAVITÉS
SOUTERRAINES**

P. 18



**LE RISQUE
INDUSTRIEL**

P. 19



**LE RISQUE
TEMPÊTE**

P. 20



**LE RISQUE
SANITAIRE**

P. 22

Conformément à la réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de SAINT-LYÉ peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».

ÉDITO



Madame, Monsieur,
cher(e) Lyotain(e), cher(e) Evêchat(e),

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments essentiels de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,
Nicolas MENNETRIER

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

RISQUE = PRODUIT D'UN ALÉA + UN ENJEU



LES DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUES



Les risques naturels
(inondation, mouvement de terrain...)



Les risques technologiques
(industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)



Les risques météorologiques



Les risques sanitaires
(pandémie...)

UN RISQUE EST DIT "MAJEUR" SI SA FRÉQUENCE EST FAIBLE ET SA GRAVITÉ TRÈS LOURDE.

POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

À QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS À SAINT-LYÉ ?

Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
Pour en savoir plus sur ces risques, consultez le DDRM.
(en mairie ou sur www.aube.gouv.fr)



INONDATION
LENTE



MOUVEMENTS
DE TERRAIN
LIÉS À LA
SÉCHERESSE

LES RISQUES NATURELS

■ Les inondations

- Par le débordement de la Seine
- Par les remontées de la nappe phréatique

■ Les mouvements de terrain

- Avec le retrait-gonflement des argiles
aléa faible

■ Les cavités souterraines



CAVITÉS
SOUTERRAINES



AVAL
D'UN BARRAGE

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

■ Rupture de barrage

- Digue barrage-réservoir

■ Transport de matières dangereuses

- RD 619
- Voie ferrée Paris/Belfort
- Gazoducs

■ Activités industrielles (silos...)



TRANSPORT
DE MARCHANDISES
DANGEREUSES



ACTIVITÉS
INDUSTRIELLES



TEMPÊTE



SANITAIRE

D'autres risques peuvent être signalés,
qui ne sont pas uniquement propres
à notre commune mais auxquels le
territoire peut être confronté :

■ Les risques météorologiques :
tempête, fortes neiges...

■ Les risques sanitaires : pandémie,
canicule...

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



ALERTE DE LA POPULATION

EN CAS D'ÉVÈNEMENT MAJEUR,
VOUS SEREZ ALERTÉS
DE LA MANIÈRE SUIVANTE
SELON LES BESOINS / ÉVÈNEMENTS



Le territoire a été divisé en cinq secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- avec la sono portative et le porte-voix,
- en porte à porte,
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

2 POINTS DE
RASSEMBLEMENT
RETENUS



SALLE DES FÊTES
DE SAINT-LYÉ



SALLE DES FÊTES
DE GRANGE L'ÉVÊQUE



RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

« BARRAGE-RÉSERVOIR SEINE, AUBE, MARNE »

LE RISQUE À SAINT-LYÉ

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture de digue progressive d'un de ces barrages. En effet, la conception et la configuration des ouvrages écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion, ainsi que le délai d'arrivée de cette onde.

Le territoire de Saint-Lyé serait principalement touché par l'onde dont l'arrivée est estimée à 4 heures 30 minutes après la rupture.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Outre les mesures de surveillance des ouvrages, des **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** approuvés le 28 mars 2017 intégrés à l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ont été établis par la préfecture de l'Aube et définissent les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population la plus proche des barrages.

Ce dispositif prévoit notamment les mesures d'organisation des secours :

- L'information et l'alerte des populations
- L'évacuation préventive et l'accueil des populations concernées.



Barrage-réservoir Seine
(Source EPTB Seine-Grands Lacs)

Les communes concernées par un PPI sont dans l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE

À L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

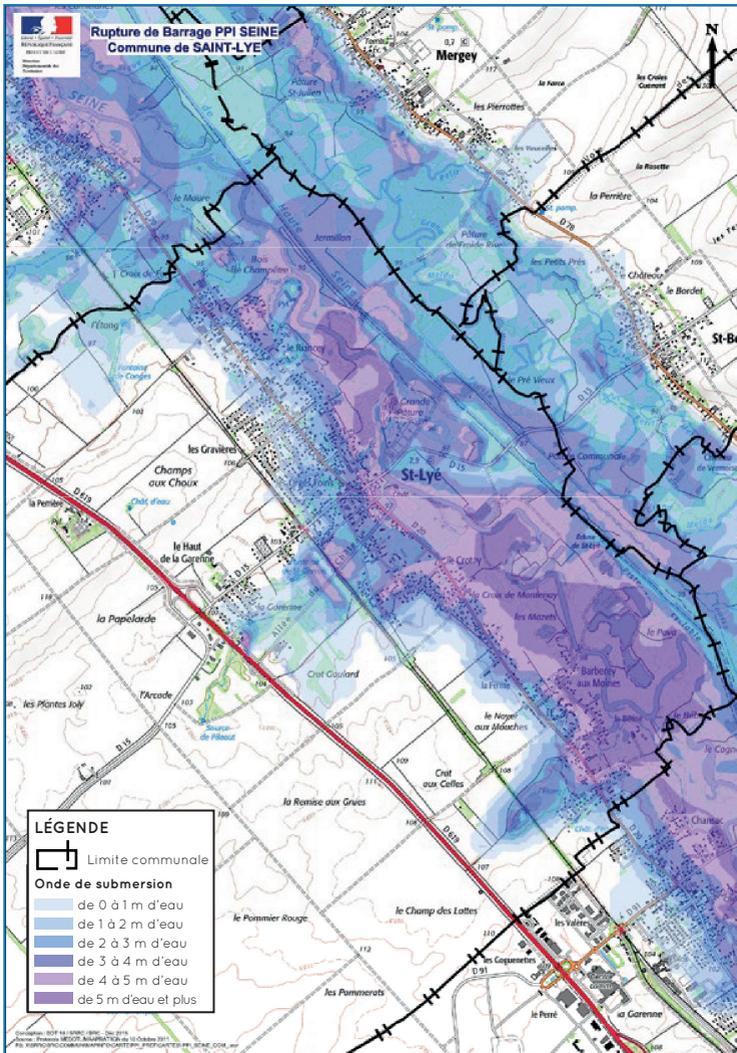
LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE

- Quittez votre domicile avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

CARTE « RUPTURE DE BARRAGE »



Situation :
Zone d'inondation spécifique (ZIS)



Temps d'arrivée de l'onde de submersion :
4 heures et 30 minutes à 5 heures

CARTES CONSULTABLES

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-protection-de-la-population/Securite-civile/Gestion-de-crise/Plans-particuliers-d-intervention-des-barrages-des-lacs-reservoirs-Seine-Aube-et-Marne>



ALERTE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Saint-Lyé est située dans la zone 02

LA ZONE SITUÉE EN AVAL D'UN BARRAGE EST DÉCOUPÉE EN TROIS ZONES

■ La zone de proximité immédiate peut être submergée dans un délai d'un quart d'heure, ne permettant qu'une alerte directe.

■ Dans la zone d'inondation spécifique, la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue, l'alerte définie dans le PCS sera mise en œuvre par la commune.

■ Dans la zone d'inondation, la submersion est moins importante que les plus grandes crues connues, l'alerte définie dans le PCS sera mise en œuvre par la commune.

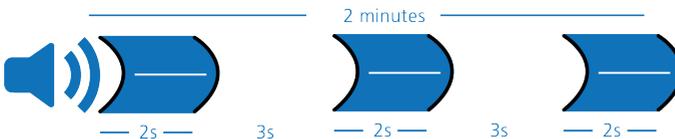
Dans cette zone, la population doit évacuer dès que l'alerte est donnée à l'aide des cornes de brume ou porte-voix.



Signal national d'alerte



Signal national de fin d'alerte



Signal d'alerte spécifique aux ouvrages hydrauliques

CONSIGNES

- Connaître le système d'alerte spécifique selon la zone où on habite.
- Savoir où se situent les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation.



RISQUE INONDATION

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue.

La crue correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

PLUS D'INFOS SUR
www.aube.gouv.fr

2 TYPES D'INONDATION

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontées de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

LE RISQUE À SAINT-LYÉ

La commune est concernée par le risque inondation lente ou de plaine. En cas de débordement de la Seine, l'eau pourrait arriver aux abords des maisons. Cette montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

LES MESURES DE PRÉVENTION

En 2001, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI Seine Agglomération) a été approuvé sur la commune. Il détermine les zones inondables et y réglemente l'usage des sols afin de protéger les personnes, les biens et le champ d'expansion des crues. Plusieurs zones sont identifiées, chacune disposant de son propre règlement décrivant les interdictions, possibilités d'aménagement et prescriptions à respecter.

CONSULTABLE SUR
www.vigicrues.gouv.fr

LES MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de rassemblement adaptés au risque.



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur la situation de votre habitation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

À L'ANNONCE DE LA CRUE

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez compteurs EDF, gaz.
- Surélever vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST LÀ

- Quittez votre domicile avec : eau, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

LES
BONS
RÉFLEXES



Coupez
électricité
et gaz



Ne prenez
pas votre
véhicule



Fermez
la porte
et les aérations



Quittez
votre
domicile



Ecoutez
la radio



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TDM)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

LE RISQUE À SAINT-LYÉ

La RD 619, les rues communales, la voie ferrée sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des matières dangereuses. Deux gazoducs passent également sur le territoire communal.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant et la formation d'un nuage toxique.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...).

Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

LA SIGNALISATION DES VÉHICULES TRANSPORTANT DES MATIÈRES DANGEREUSES



Matière
explosive



Matière
radioactive



Matière du gaz
comburant



Matière du gaz
toxique



Gaz du liquide
inflammable



Gaz sous pression



Matière solide
inflammable



Matière
corrosive

Plus d'infos : <http://www.andra.fr/> « classement du transport des matières dangereuses »



DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN

Donnez l'alerte : pompiers 18 / police 17 / depuis portable 112

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

ÉCOUTEZ LA RADIO

CHAMPAGNE FM TROYES 97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes

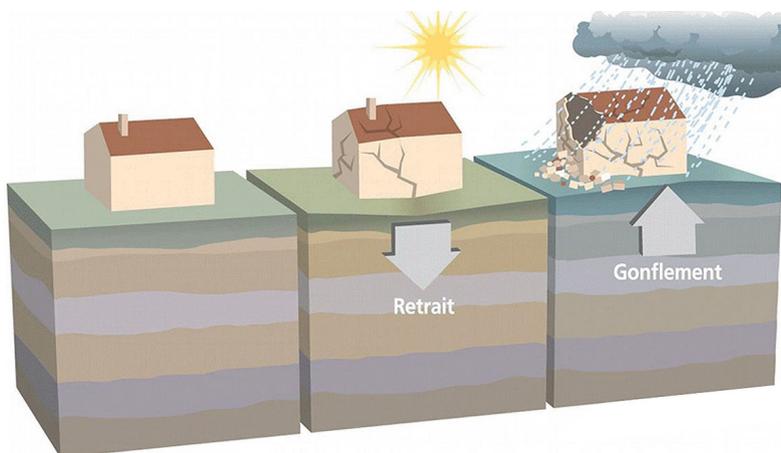


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN « RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX »

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

LE RISQUE À SAINT-LYÉ

La commune se situe sur une zone d'**aléa faible** : voir carte page suivante.

LES MESURES DE PRÉVENTION

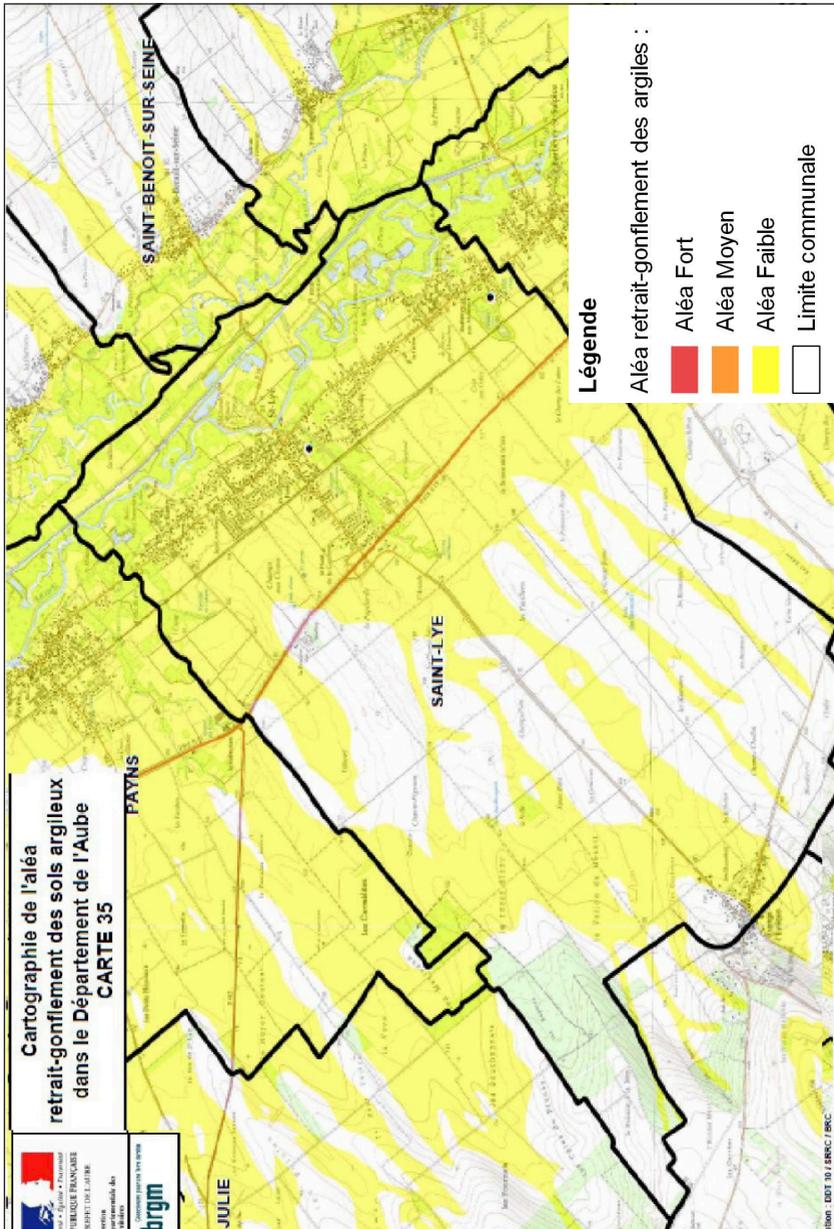
Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

COMMENT FAIRE POUR PRÉVENIR DES DÉGÂTS ?

- Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.
- Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :
www.aube.gouv.fr

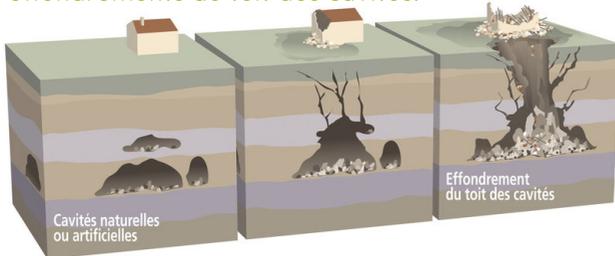
CARTE « RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX »
ALÉA FAIBLE





RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN « LES CAVITÉS SOUTERRAINES »

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



LES MESURES DE PRÉVENTION

Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site : www.georisques.gouv.fr/. Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type et l'emplacement des cavités recensées.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

**LES
BONS
RÉFLEXES**



**Coupez
électricité et gaz**



**Évacuez les
bâtiments
endommagés**



**Éloignez-vous
immédiatement**



**N'entrez pas
dans les
bâtiments**



RISQUE INDUSTRIEL

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN

Donnez l'alerte : pompiers 18 / police 17 / depuis portable 112 en précisant la nature du sinistre.

PENDANT L'ACCIDENT

- Ne fumez pas.
- Évacuez les environs de l'établissement.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent.
- Trouvez un local pour se confiner et fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer.
- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8)
- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger le réseau téléphonique.

APRÈS L'ACCIDENT

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS

- Ne sortez qu'après la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation.

LES BONS RÉFLEXES



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

LES EFFETS

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



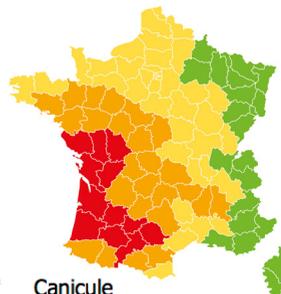
LES CONSÉQUENCES

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voire même des glissements de terrain.

LE RISQUE À SAINT-LYÉ

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.



Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique

Red Vigilance absolue

Yellow Soyez attentif



Vent violent



Orages

Orange Soyez très vigilant

Green Pas de vigilance



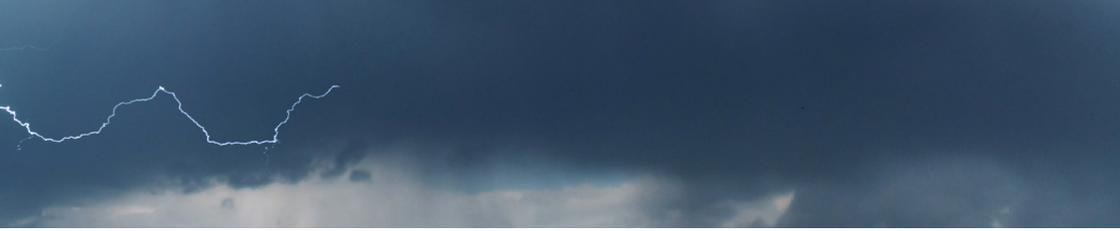
Pluie-inondation



Neige-verglas



Canicule



DÈS AUJOURD'HUI

■ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France www.meteofrance.fr

SI UNE TEMPÊTE EST ANNONCÉE

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez très prudent.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

LES BONS RÉFLEXES



Respectez les consignes des autorités



Écoutez la radio 103.8 et 100.7 FM



Rangez ou fixez les objets sensibles au vent



Mettez-vous à l'abri



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous approchez pas des lignes à terre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



RISQUE SANITAIRE : PANDEMIE

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

LE RISQUE À SAINT-LYÉ

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

LES MODES DE TRANSMISSION

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



RISQUE SANITAIRE : CANICULE

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

LES DANGERS

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

LES MESURES DE PRÉVENTION

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule. Elle est consultable depuis le site www.meteofrance.fr



**PERSONNES
ÂGÉES**



Buvez
régulièrement
sans attendre
d'avoir soif.
Mangez des fruits
et des crudités.



Évitez de sortir
aux heures
les plus chaudes,
mais plutôt le matin
ou tard le soir



Donnez
régulièrement
des nouvelles à
votre entourage



**PARENTS
ENFANTS**



Buvez au moins
1,5 L d'eau par jour.
Évitez de
consommer
de l'alcool



Évitez les
activités
sportives
intenses



Prenez
régulièrement
des nouvelles de
vos proches, voisins
et amis âgés
et handicapés





RISQUE SANITAIRE : GRAND FROID

Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous et peut engendrer des impacts sanitaires et sociaux d'ampleur. Aussi, lors de la baisse des températures, les services de l'Etat se mobilisent pour renforcer la prise en charge des plus vulnérables.

LES OBJECTIFS

- Prévenir et anticiper les effets des vagues de froid,
- Protéger les populations les plus vulnérables,
- Informer et communiquer sur les conduites sanitaires et comportementales à adopter.

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX

- Activation de la veille saisonnière du 1^{er} novembre au 31 mars.
- Vigilance météorologique jaune : épisode de froid de courte durée (1 à 2 jours) ou épisode persistant de froid - températures ressenties minimales comprises entre -10°C et -18°C.
- Vigilance météorologique orange : épisode de grand froid - températures ressenties inférieures ou égales à -18°C.
- Vigilance météorologique rouge : épisode de froid extrême - températures ressenties inférieures ou égales à -25°C.



Évitez de sortir

aux heures les plus froides (tôt le matin et tard le soir)



Restez chez vous

en cas de neige ou de verglas pour éviter les chutes



Si vous devez sortir

habilitez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les extrémités



Mangez et buvez

normalement



Faites vérifier

le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des aérations



Chauffez votre logement

sans surchauffer



Prévoyez

provisions et médicaments pour une période suffisante



Donnez des nouvelles

à votre entourage

MAIRIE DE SAINT-LYÉ

4, avenue de la Gare
10180 SAINT-LYÉ
03 25 76 60 07
mairie@saint-lye.fr

Préfecture de l'Aube – Troyes

03 25 42 35 00
prefecture@aube.gouv.fr
www.aube.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires

03 25 46 20 25
ddt@aube.gouv.fr

Pompiers

18 ou (par portable : 112)

Police / Gendarmerie

17

SAMU

15

Conseil Départemental Centre routier

0 800 12 10 10

Météo France

0 890 71 14 15
www.meteofrance.fr

Vigicrues

www.vigicrues.gouv.fr

Géorisques

www.georisques.gouv.fr

Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5
France Bleu 100.8
France Info 105.5
France Inter 95.3
France 2 et France 3
Canal 32



SAINT
Lyé